

PLAN DES SERVITUDES
D'UTILITE PUBLIQUE

POS révisé le : 19/02/2009	
PLU prescrit le : 28/07/2009	
PROCEDURE	
ECHELLE : 1/10000 ème	FEUILLE 1

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES

Service Urbanisme et Aménagement

Les servitudes sont représentées de façon schématique.
Pour plus de précisions, se référer aux documents officiels
en se rapprochant des services gestionnaires.

LEGENDE	
	A3 et A4
	AC1
	AC2
	AS1
	EL2 06
	EL3
	NT1
	11
	13
	14
	PT3
	T1

En ce qui concerne :
- les équipements sportifs, voir fiche S1
- les plans d'alignement, voir fiche CL1
- les lignes électriques MT et BT, voir les plans EDF

En ce qui concerne la cartographie de la zone inondable de la Loire, voir plan bis

ENCART AU 1/5000 ème

